Convocation des élus par le Président : 9 juin 2026
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 9 juin 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE **2026-SMOSYV- 60**

SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

COMITE SYNDICAL
Séance du 17 Juin 2026

APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DU PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire du 11 juin 2024 relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 19 janvier et 29 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 11 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

Vu l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Voirie approuvés par l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

Vu l'avis favorable de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) du 18 février 2026,

Considérant que l'évaluation des risques professionnels est une obligation règlementaire pour tout employeur,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Ouvert,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : prend acte des informations relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail communiquées.

ARTICLE 2 : approuve le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (Annexe 1 : DUERP) présenté.

ARTICLE 3 : approuve le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (Annexe 2 : PAPRIPACT) présenté.

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert
Seine et Yvelines Voirie

Jean-Christophe FROMANTIN

Signature numérique de Jean-Christophe FROMANTIN
Date : 2026.06.18 14:18:21 +02'00'

RECUEIL DES VOTES
2026-SMOSYV-60

Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT)

Président de séance : **Monsieur Richard DELEPIERRE**

1/ Délégués présents :

- Daniel COURTES
- Denis DATCHARRY
- Richard DELEPIERRE
- Denis LARGHERO
- Geoffroy BAX DE KEATING
- Lorrain MERCKAERT
- Pauline WINOCOUR-LEFEVRE
- Pascal THEVENOT

2/ Délégués absents mais donnant pouvoir donc représentés :

- Thomas LAM (pouvoir à Mr COURTES)
- Véronique MOREL (pouvoir à Mr THEVENOT)

3/ Délégués absents :

- Jean-Christophe FROMANTIN
- Patrick STEFANINI

Le nombre d'élus délégués présents (1) ou représentés (2) est de **10** sur un total de 12.

Le quorum est donc atteint.

4/ Résultats des votes :

- Nombre de vote pour : 10
- Nombre de vote contre : 0
- Nombre d'abstention : 0
- NPPV : 0

⇨ **Total des votes : 10**

Le Président

Accusé de réception en préfecture
078-934572637-20260618-26_00297-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026